

Eléments de droit commercial

Pour qui ?

Tout public âgé de plus de 15 ans

Objectifs et prolongements possibles

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) d'acquérir les compétences de base dans le domaine du droit commercial.

Titre délivré : attestation de réussite de l'unité de formation "Eléments de droit commercial", unité de formation de la section « Technicien en comptabilité »

Où ?

Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles
Enseignement de promotion sociale
Place Roosevelt 2-3 , 6180 Courcelles
Tél : 071/46.63.50 (52)
www.eicourcelles.be
e-mail : [eicourcelles@gmail](mailto:eicourcelles@gmail.com)

Quand ?

Du : 05/12/19

Au : 25/06/20

Durée ?

40 périodes

Horaire ?

Le jeudi de 17h20 à 18h55

Programme ?

Les concepts de base et les notions essentielles du droit commercial tels que : les actes de commerce, les juridictions commerciales et l'arbitrage, les contrats commerciaux, ...

- appliquer les principes généraux du droit commercial de manière pratique
- décrire les démarches légales à effectuer
- identifier les intervenants essentiels susceptibles d'être rencontrés ou consultés et de caractériser globalement leur rôle
- exposer dans un langage clair et précis à l'intervenant consulté le problème relevant du droit commercial
- déterminer les documents probants relatifs à une situation donnée et les rassembler
- actualiser ses connaissances en matière de droit commercial.

Organisation ?

Cours collectifs

Nombre de places disponibles :20

Procédure d'inscription ?

A l'inscription, prévoir :

- carte d'identité
- copie de diplôme sanctionnant le niveau d'études le plus élevé
- numéro d'inscription au FOREM pour les demandeurs d'emploi
- attestation du CPAS pour les personnes bénéficiaires du revenu minimal d'insertion
- attestation de l'AViQ pour les personnes reconnues par celle-ci

Sélection ?

Attestation de réussite de l'unité de formation "Eléments de droit civil" ou test d'admission

Conditions financières ?

Droit d'inscription de 36,20 euros

Exonération pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu minimal d'insertion, les personnes reconnues par l'AViQ, les étudiants de moins de 18 ans.